

**ACCÈS À LA MAIN-D'ŒUVRE DU SECTEUR AGRICOLE ET
AGROALIMENTAIRE :
COMPARAISON DES PROGRAMMES DES CANDIDATS DES
PROVINCES.**



Préparé par le
CONSEIL CANADIEN POUR LES RESSOURCES HUMAINES EN AGRICULTURE
pour l'
ÉQUIPE SPÉCIALE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE
11 juin 2015

REMERCIEMENTS

Le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) tient à souligner les contributions des personnes qui ont pris part aux recherches pour le présent rapport intitulé **Accès à la main-d'œuvre du secteur agricole et agroalimentaire : comparaison des programmes des candidats des provinces** et à son élaboration. Les principaux groupes d'intervenants suivants ont offert des renseignements, des perspectives et des orientations :

- La fédération canadienne de l'agriculture
- Le groupe de spécialistes du CCRHA sur l'information relative au marché du travail
- Les partenaires de la mise en œuvre du plan d'action canadien sur la main-d'œuvre du secteur agricole et agroalimentaire
- Les tables rondes sur les chaînes de valeur d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Le CCRHA est un organisme national sans but lucratif qui s'emploie à résoudre les problèmes liés aux ressources humaines avec lesquels sont aux prises les entreprises agricoles de partout au Canada. Notre but est de bien comprendre les besoins uniques et prioritaires de formation et de RH des différents secteurs de production, et de les satisfaire. Le CCRHA travaille avec des leaders de l'industrie agricole, des intervenants des gouvernements et du milieu de l'enseignement pour rechercher, élaborer et mettre en œuvre des solutions aux problèmes d'emploi et de développement des compétences dans le secteur primaire de l'agriculture. Nous servons pleinement le milieu agricole en tant que source fiable d'information sur le marché du travail ainsi que point d'accès à des solutions personnalisables en matière de gestion des ressources humaines et de formation. Le CCRHA dirige maintenant les efforts collaboratifs de mise en œuvre en appui du plan d'action canadien sur la main-d'œuvre du secteur agricole et agroalimentaire.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site suivant : www.cahrc-ccrha.ca.

SOMMAIRE

L'analyse des programmes des candidats des provinces dans chaque province révèle que les voies d'accès à la résidence permanente sont actuellement limitées pour les travailleurs du secteur agroalimentaire appartenant aux catégories C et D de la classification nationale des professions (CNP) dont l'industrie a fortement besoin. Plusieurs programmes des candidats des provinces (ou des programmes équivalents) visent la main-d'œuvre « hautement qualifiée » dont sont exclus les travailleurs du secteur agricole classifiés comme étant « peu spécialisés ». Les travailleurs du secteur agricole et agroalimentaire sont toutefois très demandés. Il s'agit d'emplois bien rémunérés comportant de nombreuses possibilités d'avancement professionnel, ce qui fait des travailleurs du secteur agricole et agroalimentaire de solides candidats pour l'immigration dans les communautés rurales qui ont besoin d'être repeuplées et où ces emplois sont facilement disponibles. Plus de 1 000 postes de travail sont actuellement inoccupés dans le seul secteur de la viande à valeur ajoutée. Plusieurs des programmes des candidats des provinces atlantiques ouvrent l'accès aux travailleurs à temps plein du secteur agricole et agroalimentaire, notamment dans la transformation des produits de la mer. Cependant, de nombreuses entreprises de transformation de produits de la mer affichent des exigences de transformation saisonnière qui correspondent à la saison de la pêche. Ces emplois ne remplissent les conditions d'aucun des programmes de candidats des provinces.

Les provinces suivantes offrent quelques possibilités aux travailleurs des catégories C et D de la CNP dans le secteur agricole et agroalimentaire :

- **La Colombie-Britannique** - les travailleurs agricoles des catégories C et D de la CNP **peuvent être admissibles** au titre du projet pilote pour le nord-est. Les travailleurs agricoles classés comme étant hautement qualifiés, tels que les directeurs/directrices de vignoble (code de la CNP n° 0821), ou les surveillants/surveillantes d'exploitations agricoles (code n° 8253) peuvent déposer une candidature auprès du programme des candidats de la Colombie-Britannique. **Certains travailleurs du secteur agroalimentaire des catégories C et D de la CNP**, tels que les bouchers/bouchères industrielles, dépeceurs-découpeurs/dépeceuses-découpeuses de viande (**code n° 9462**), et les manœuvres dans la transformation du poisson et des produits de la mer (**code n° 9618**) peuvent être admissibles au titre de la catégorie des travailleurs **de niveau d'entrée et semi-qualifiés** du programme des candidats de la Colombie-Britannique. **Le programme des candidats de la Colombie-Britannique fait actuellement l'objet d'une mise à jour de sa conception, mais le programme sera rouvert en juillet. La division du programme des candidats de la Colombie-Britannique accepte des commentaires relatifs à l'importance et au besoin de travailleurs dans le secteur agricole et agroalimentaire.**
- **L'Alberta** - les travailleurs agricoles des catégories C et D de la CNP **ne sont admissibles** au titre d'aucun volet provincial. Toutefois, les emplois agricoles classés comme étant hautement qualifiés tels que les surveillants/surveillantes d'exploitations agricoles et ouvriers spécialisés/ouvrières spécialisées dans l'élevage du bétail (code n° 8253) sont acceptés pour le programme des candidats des provinces de l'Alberta. Il existe cinq catégories semi-qualifiées en Alberta, dont une **accepte les candidatures des travailleurs agroalimentaires de niveau d'entrée et semi-qualifiés appartenant aux catégories C et D de la CNP** et dont la profession correspond à l'un des codes suivants : **code n° 9617** - manœuvres dans la transformation des produits de la viande (catégorie D), et **code n° 9462** - Bouchers industriels/bouchères industrielles, dépeceurs-découpeurs/dépeceuses-découpeuses de viande, préparateurs/préparatrices de volaille et personnel assimilé (catégorie C).
- **La Saskatchewan** - les travailleurs agricoles et agroalimentaires des catégories C et D de la CNP **sont admissibles** au titre du programme des travailleurs qualifiés internationaux de la Saskatchewan. Le programme est axé sur les employeurs, et répond à la demande du marché du travail.
- **Le Manitoba – REMARQUE : le programme des travailleurs qualifiés a récemment rouvert (30 avril 2015).** Les travailleurs agricoles et agroalimentaires appartenant aux catégories C ou D de la CNP **sont admissibles** au programme des candidats du Manitoba au titre du volet des travailleurs qualifiés étrangers. Les candidats appartenant aux catégories C et D de la CNP peuvent marquer suffisamment de points sur la base des cinq facteurs suivants : l'âge, la maîtrise de la langue anglaise, l'expérience professionnelle, les études, et les liens avec le Manitoba. Les candidats appartenant aux catégories C et D de la CNP qui ont travaillé six mois et ont reçu une offre d'emploi à long terme de la part de leur employeur peuvent également être admissibles au titre du volet des travailleurs qualifiés au Manitoba.
- **Le Nouveau-Brunswick** - Les travailleurs agricoles et agroalimentaires appartenant aux catégories C et D de la CNP **peuvent accéder** au programme des candidats du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire du volet des candidats qualifiés bénéficiant du soutien de leur employeur du programme des candidats du Nouveau-Brunswick, et ce au cas par cas.

- **La Nouvelle-Écosse** - les aides ou les travailleurs/travailleuses agricoles ne sont admissibles au titre d'aucun volet provincial. La Nouvelle-Écosse disposait d'un volet agroalimentaire qui a été fermé en février 2013 suite à la demande de Citoyenneté et Immigration Canada. Les travailleurs agroalimentaires appartenant aux catégories C et D de la CNP, notamment les ouvriers/ouvrières dans les usines de transformation du poisson et des fruits de mer sont admissibles au cas par cas dans le volet des travailleurs qualifiés (mais pas les travailleurs d'usine saisonniers).
- **L'Île-du-Prince-Édouard** - les travailleurs agricoles et agroalimentaires appartenant aux catégories C et D de la CNP **peuvent accéder** au programme des candidats de l'Île-du-Prince-Édouard par l'intermédiaire du **volet des travailleurs essentiels** dans la profession de « manœuvre » qui se trouve dans la **catégorie incidence sur le marché du travail**.
- **Terre-Neuve** - les travailleurs agricoles et agroalimentaires appartenant aux catégories C et D de la CNP **sont admissibles** au programme des candidats de Terre-Neuve-et-Labrador au cas par cas. Toute personne occupant un emploi permanent à plein temps à Terre-Neuve-et-Labrador peut potentiellement immigrer en utilisant le volet des travailleurs qualifiés du programme provincial des candidats des provinces (y compris les travailleurs appartenant aux catégories C et D de la CNP) si elle a l'intention de vivre et travailler de manière permanente dans la province.

COMPARAISON DES PROGRAMMES DES CANDIDATS DES PROVINCES

Province	Nombre de candidats alloués à la province	Inventaire ou retard potentiel	Accès des travailleurs peu qualifiés et priorité accordée à l'agriculture et à l'agroalimentaire (transformation primaire)	Programmation actuelle des programmes provinciaux de candidats des provinces	Changements provinciaux ou fédéraux	Obstacles ou atouts procéduraux et administratifs à l'accès	Remarques supplémentaires au sujet de la structure de programme, et liens vers des renseignements supplémentaires :
Colombie-Britannique	5 500 Ventilation = 4 150 (nombre de base) + 1 350 (nombre d'entrées express en Colombie-Britannique)	<p>Le programme est actuellement interrompu pour une période de 90 jours, afin d'en renouveler la conception, en affectant plus de personnel au traitement de l'inventaire actuel (les demandes auraient, selon certaines sources, triplé en décembre 2014).</p> <p>Le programme des candidats de la Colombie-Britannique rouvrira en juillet 2015, et introduira des améliorations opérationnelles, notamment un système de candidature en ligne afin d'améliorer l'efficacité.</p>	<p>Les travailleurs agricoles des catégories C et D de la CNP peuvent être admissibles au titre du projet pilote pour le nord-est. Les travailleurs agricoles classés comme étant hautement qualifiés, tels que les directeurs/directrices de vignoble (code de la CNP n° 0821), ou les surveillants/surveillantes d'exploitations agricoles (code n° 8253) peuvent déposer une candidature auprès du programme des candidats de la Colombie-Britannique.</p> <p>Certains travailleurs du secteur agroalimentaire appartenant aux catégories C et D de la CNP, tels que les bouchers industriels/bouchères industrielles, dépeceurs-dépeceuses/dépeceuses de viande (code n° 9462), et les manœuvres dans la transformation du poisson et des fruits de mer (code n° 9618) peuvent être admissibles au titre de la catégorie des travailleurs de niveau d'entrée et semi-qualifiés du programme des candidats de la Colombie-Britannique.</p> <p>La catégorie des travailleurs de niveau d'entrée et semi-qualifiés du programme des candidats de la</p>	<p>Tous les travailleurs qualifiés qui remplissent les critères du programme des candidats de la Colombie-Britannique peuvent être admissibles à déposer leur candidature dans les volets du programme d'immigration de travailleurs qualifiés ou d'entrée express en Colombie-Britannique. Les demandes d'entrée express en Colombie-Britannique sont traitées de manière prioritaire.</p> <p>La programmation du programme des candidats de la Colombie-Britannique comprend les volets suivants :</p> <p><u>Volet de l'immigration des travailleurs qualifiés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Catégorie des travailleurs qualifiés • Catégorie des diplômés internationaux – le programme des candidats des provinces accepte les professions de catégorie C et D de la CNP accompagnées d'un plan de progression. • Catégorie des étudiants internationaux de cycle supérieur • Professions de niveau d'entrée et semi-qualifiées – pour certaines professions de catégories C et D dans les 	<p>Dans le cadre de l'examen en cours par la Colombie-Britannique, la division du programme des candidats de la Colombie-Britannique accepte des commentaires relatifs à l'importance et au besoin de travailleurs dans le secteur agricole et agroalimentaire.</p> <p>Des changements récemment intervenus à l'échelon fédéral ont eu une incidence directe sur les admissions et ont entraîné une augmentation du nombre de candidatures au programme des candidats de la Colombie-Britannique.</p> <p>2011 - Suspension du programme fédéral des entrepreneurs</p> <p>2012 - Suspension du programme fédéral d'immigration des investisseurs. Les programmes des candidats de la Saskatchewan, du Manitoba et du Nouveau-Brunswick pour les gens d'affaires limitent les admissions.</p> <p>2013 - Fin des programmes fédéraux d'immigration des entrepreneurs et des investisseurs.</p> <p>2014 – Changements radicaux apportés au programme des travailleurs étrangers temporaires. La campagne fédérale de promotion en préparation du lancement de l'entrée</p>	<p>Obstacles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les changements intervenus à l'échelon fédéral ont eu une incidence sur les résultats et les délais de traitement des programmes. Le programme des candidats de la Colombie-Britannique fait l'objet d'un examen et des améliorations lui sont apportées. Au cours de l'interruption du programme d'avril à juin, seules sont acceptées les demandes au titre de l'entrée express en Colombie-Britannique, celles des professionnels des soins de santé, et celles pour le projet pilote pour le nord-est. • La Colombie-Britannique a signalé avoir observé une chute des chiffres globaux d'immigration inversement proportionnelle aux projections concernant les besoins du marché du travail. La Colombie-Britannique continue à exercer des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il augmente le nombre de désignations allouées à la province. 	<p>Site Web : http://www.welcomebc.ca/pnp http://www.welcomebc.ca/Immigrate/About-the-BC-PNP.aspx</p> <p>Plus de 90 % des candidats et des personnes désignées du programme des candidats des provinces se trouvent déjà en Colombie-Britannique et détiennent un permis de travail.</p> <p>Améliorations prochaines prévues du programme des candidats de la Colombie-Britannique : Les améliorations prévues portent sur les points suivants : un système de gestion des admissions, et l'établissement de priorités sur la base de l'avantage économique substantiel qu'en retire la province afin de conserver des résultats solides et placer le programme en situation de connaître une croissance à l'avenir.</p> <p>Contexte : Depuis le lancement du programme en 2002, le programme des candidats de la Colombie-Britannique a attiré des travailleurs qualifiés et semi-qualifiés, ainsi que des immigrants entrepreneurs dans le but de travailler, investir ou gérer des entreprises partout dans la province, et créer des emplois.</p>

			<p>Colombie-Britannique comprend des professions sélectionnées de catégorie C et D de la CNP au sein du secteur de la transformation agroalimentaire. Les voici :</p> <ul style="list-style-type: none"> Opérateurs/opératrices de machines et de procédés industriels dans la transformation des aliments et des boissons (code n° 9461) Bouchers industriels/bouchères industrielles, dépeceurs-découpeurs/dépeceuses-découpeuses de viande, préparateurs de volaille et personnel assimilé (code n° 9462) Ouvriers/ouvrières dans les usines de transformation du poisson et de fruits de mer (code n° 9463) Échantillonneurs/échantillonneuses et trieurs/trieuses dans la transformation des aliments, des boissons et des produits connexes (code n° 9465) Manœuvres dans la transformation des aliments, des boissons et des produits connexes (code n° 9617) Manœuvres dans la transformation du poisson et des fruits de mer (code n° 9618) 	<p>secteurs du tourisme et de l'accueil, de la transformation et de la fabrication des aliments, et des industries du camionnage à longue distance. Catégorie introduite en tant que catégorie pilote en 2008, elle est devenue permanente en 2011.</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet pilote pour le nord-est – pour toutes les professions de catégories C et D de la CNP non couvertes par la catégorie des travailleurs de niveau d'entrée et semi-qualifiés. Limité à la région de développement du nord-est de la Colombie-Britannique https://tools.britishcolumbia.ca/Invest/Pages/ProfilesOverview.aspx. Catégorie introduite en tant que catégorie pilote en 2012, elle est prolongée jusqu'au 31 mars 2016. <p>Volet entrée express de la Colombie-Britannique – destiné aux travailleurs qualifiés et étudiants internationaux qui peuvent apporter une contribution à l'économie de la Colombie-Britannique.</p> <ul style="list-style-type: none"> Entrée express de la Colombie-Britannique – Catégorie des travailleurs qualifiés Entrée express de la Colombie-Britannique – Catégorie des diplômés internationaux Entrée express de la Colombie-Britannique – Catégorie des étudiants 	<p>express en janvier 2015.</p> <p>Janvier 2015 – CIC a lancé le système d'entrée express, et le programme des candidats des provinces a lancé l'entrée express en Colombie-Britannique.</p> <p>Avril 2015 – Le programme des candidats des provinces a interrompu les admissions au programme pendant une période de 90 jours.</p>		<p>L'acceptation de demandes a traditionnellement suivi en grande partie le nombre de désignations allouées dans la mesure où celles-ci étaient introduites par CIC.</p> <p>Nombre de désignations allouées en 2011 : 3 500 Nombre de candidatures en 2011 : 3 549 3 352 (travailleurs qualifiés) / 197 (gens d'affaires)</p> <p>Nombre de désignations allouées en 2012 : 3 500 Nombre de candidatures en 2012 : 5 278 4 532 (travailleurs qualifiés) / 746 (gens d'affaires)</p> <p>Nombre de désignations allouées en 2013 : 3 800 Nombre de candidatures en 2013 : 5 937 5 076 (travailleurs qualifiés) / 861 (gens d'affaires)</p> <p>Nombre de désignations allouées en 2014 : 4 150 Nombre de candidatures en 2014 : 10 054 8 969 (travailleurs qualifiés) / 1 085 (gens d'affaires) Total de 8 300 travailleurs étrangers temporaires selon la CBC.</p>
--	--	--	---	---	--	--	--

				<p>internationaux de cycle supérieur</p> <p><u>Volet d'immigration des gens d'affaires</u> – destiné aux entrepreneurs expérimentés qui sont prêts à investir dans une entreprise, et à la gérer de manière active en Colombie-Britannique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Catégorie des compétences en affaires • Catégorie des entreprises régionales– • Catégories des projets stratégiques 			
Alberta	Allocation annuelle de la part de CIC de 5 500 certificats de désignation.	On compte environ 10 000 demandes en attente à l'heure actuelle (en date d'avril 2015).	<p><u>Agriculture</u> Les travailleurs agricoles des catégories C et D de la CNP ne sont pas admissibles. Toutefois, les professions qualifiées appartenant aux catégories O, A et B de la CNP, tels que les surveillants/surveillantes d'exploitations agricoles et ouvriers spécialisés/ouvrières spécialisées dans l'élevage du bétail (code n° 8253) sont admissibles. Les candidats exerçant des professions agricoles primaires appartenant aux catégories C et D de la CNP qui sont diplômés d'un programme postsecondaire canadien et détiennent un permis de travail postdiplôme peuvent être admissibles.</p> <p><u>Agroalimentaire</u> Il existe cinq catégories de semi-qualifiés en Alberta, dont deux acceptent des travailleurs de niveau d'entrée et semi-qualifiés.</p> <p>Il existe un volet pour les travailleurs agroalimentaires</p>	<p>Le programme des candidats à l'immigration de l'Alberta comprend les volets suivants :</p> <p>Volet du recrutement stratégique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Catégorie des métiers à certificat obligatoire ou facultatif • Catégorie des professions de l'ingénierie • Catégorie des travailleurs postdiplômes <p>Volet axé sur les employeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Catégorie des travailleurs qualifiés • Catégorie des étudiants internationaux de cycle supérieur • Catégorie des travailleurs semi-qualifiés : <ul style="list-style-type: none"> ○ industrie de la transformation des aliments et boissons ○ industrie de la fabrication ○ industrie hôtelière et de l'hébergement ○ industrie du camionnage à longue distance ○ industrie de la restauration (projet pilote) 	Le 2 février 2015, les gouvernements de l'Alberta et du Canada ont lancé l'initiative préalable à la désignation qui est une mesure provisoire offerte à environ 1 200 travailleurs étrangers temporaires admissibles dont le permis de travail expire, et qui attendent l'évaluation du programme des candidats à l'immigration de l'Alberta. L'entente s'applique aux candidats sélectionnés dont les demandes ne devraient pas être évaluées en 2015 par le programme des candidats à l'immigration de l'Alberta, et qui ont atteint en 2015 la limite du permis de travail de quatre années consécutives de travail.	CIC n'alloue que 5 500 certificats par an au programme des candidats à l'immigration de l'Alberta.	<p>Site Web :</p> <p>albertacanada.com/ainp</p> <p>albertacanada.com/opportunity/immigrating/ainp-processing-inventory.aspx</p> <p>albertacanada.com/opportunity/immigrating/ainp-eds-semi-skilled-criteria.aspx</p> <p>Sur un total de 85 000 travailleurs étrangers temporaires, 16 000 d'entre eux sont concernés (source : ipolitics)</p> <p>REMARQUE : l'Alberta est la seule province jusqu'à maintenant à demander un sursis transitoire.</p>

			<p>appartenant aux catégories C et D de la CNP dans le secteur de la transformation des aliments et des boissons : travailleurs/travailleuses de la production d'aliments et de boissons; travailleurs/travailleuses de la production de boulangerie; nettoyeurs/nettoyeuses de matériel de transformation des aliments et des boissons (catégorie D de la CNP, code n° 9617) bouchers/bouchères et découpeurs/découpeuses de viande industriels (code n° 9462 de la CNP)</p> <p>Certains travailleurs semi-qualifiés du secteur agroalimentaire peuvent également être admissibles au titre des critères de l'industrie de la fabrication (p ex., Opérateurs/opératrices de machines et de procédés industriels dans la transformation des aliments, des boissons et des produits connexes, [catégorie C de la CNP, code n° 9461])</p>	<p>Volet des exploitants agricoles autonomes – les candidats doivent posséder des ressources financières et une expérience de la gestion d'une exploitation agricole. Ils doivent aussi créer une exploitation agricole en Alberta.</p>			
Saskatchewan	5 500	Pas de retard; le gouvernement de la Saskatchewan contrôle depuis 2012 la réception des demandes, ce qui débouche sur un système efficient.	De nombreuses professions agricoles peu qualifiées sont admissibles à la désignation au titre du programme des candidats à l'immigration de la Saskatchewan. Le programme des travailleurs étrangers qualifiés constitue un volet pour lequel les travailleurs du secteur agricole et agroalimentaire appartenant aux catégories C et D de la CNP pourraient remplir les conditions. Le programme est axé sur les employeurs, et répond à la demande du marché du travail.	<p>Le programme des candidats à l'immigration de la Saskatchewan offre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> la sélection des candidats en fonction des besoins économiques et en main-d'œuvre de la province; des temps de traitement des demandes concurrentiels; des agents provinciaux de l'immigration qui peuvent fournir un soutien aux clients tout au long du processus. <p>La programmation du programme des candidats à l'immigration de la Saskatchewan comprend les volets suivants :</p>	Les changements récents annoncés par le ministre de l'Économie à la catégorie des entrepreneurs du programme des candidats à l'immigration de la Saskatchewan n'ont aucune incidence sur les travailleurs agricoles.		<p>Site Web : http://www.economy.gov.sk.ca/immigration/sinp http://www.economy.gov.sk.ca/immigration/</p> <p>Coordonnées : Bob.Wiens@gov.sk.ca; Richelle.Bourgoin@gov.sk.ca</p> <p>Le programme des candidats à l'immigration de la Saskatchewan comporte une catégorie consacrée à appuyer les demandes de résidence permanente des</p>

				<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie des travailleurs qualifiés internationaux – Cette catégorie constitue une voie d'accès directe exemptée d'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) pour les travailleurs qualifiés qui souhaitent travailler et vivre en Saskatchewan. • Catégorie de l'expérience en Saskatchewan – Cette catégorie est destinée aux personnes étrangères travaillant et habitant actuellement en Saskatchewan sur la base d'un permis de travail provenant de CIC. • Catégorie des entrepreneurs et exploitations agricoles – Cette catégorie concerne les candidats désirant investir leur talent en gestion et leur capital dans une exploitation agricole en Saskatchewan. 			<p>travailleurs étrangers temporaires après six mois d'expérience de travail dans la province. (Sous-catégorie de permis de travail existant)</p> <p>Le volet des jeunes exploitants agricoles de la catégorie des propriétaires/exploitants d'exploitations agricoles a été conçu pour permettre aux jeunes familles d'exploitants agricoles de vivre et travailler dans les zones rurales de notre province.</p>
Manitoba	<p>Total de 5 000 désignations auquel s'ajoutent 500 travailleurs hautement qualifiés provenant du bassin national d'entrée express.</p>	<p>Le volet des travailleurs qualifiés du programme des candidats du Manitoba a été rouvert le 30 avril 2015.</p> <p>Le programme des candidats du Manitoba a également lancé un système de gestion de la réception des demandes sur la base d'une déclaration d'intérêt afin de prévenir les retards à l'avenir.</p>	<p>Les travailleurs agricoles des catégories C et D de la CNP sont admissibles au programme des candidats du Manitoba.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En utilisant le volet des travailleurs qualifiés étrangers, les candidats appartenant aux catégories C et D de la CNP peuvent marquer suffisamment de points sur la base des cinq facteurs suivants : l'âge, la maîtrise de la langue anglaise, l'expérience professionnelle, les études, et les liens avec le Manitoba. • Les candidats appartenant aux catégories C et D de la 	<p>Le programme des candidats du Manitoba constitue la principale source d'immigration dans la province, dans la mesure où il concerne 70 pour cent de l'ensemble des nouveaux arrivants.</p> <p>La programmation du programme des candidats du Manitoba comprend les deux catégories d'immigration principales suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Programme des candidats du Manitoba pour les travailleurs qualifiés (contient deux volets) <p>a) Travailleurs qualifiés étrangers (contient les initiatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au 1^{er} août 2014, les candidats ne pouvaient plus présenter leur demande au titre du volet des travailleurs qualifiés étrangers du Manitoba, et ont dû attendre 2015. Il s'agissait d'éviter les retards. Le volet des travailleurs qualifiés a toutefois été rouvert le 30 avril 2015. • Nouveau processus de déclaration d'intérêt pour le programme des candidats des provinces. De nouveaux renseignements sont communiqués lors des séances en cours. (Semaine du 15 juin 2015) 		<p>Site Web : http://www.gov.mb.ca/labour/immigration/programs/nominee_program.fr.html http://www.immigratemanitoba.com/</p> <p>La province a formé un partenariat avec Citoyenneté et Immigration Canada pour offrir aux employeurs manitobains des séances d'information consacrées aux programmes d'entrée express et des candidats des provinces.</p> <p>http://www.canadavisa.com/fr/manitoba-provincial-nominee-program.html</p>

			<p>CNP qui ont travaillé six mois et ont reçu une offre d'emploi à long terme de la part de leur employeur peuvent également être admissibles au titre du volet des travailleurs qualifiés au Manitoba.</p> <p>Agriculture Les travailleurs occupant des emplois agricoles classés comme étant qualifiés et de gestion, tels que les techniciens/techniciennes en production de viande de porc (code de la CNP n° 8253, catégorie B) peuvent présenter leur candidature au programme des candidats du Manitoba.</p> <p>Agroalimentaire Le programme des candidats du Manitoba accepte de désigner des dépeceurs-dépeceuses/dépeceuses de viande (code de la CNP n° 9462, catégorie C).</p>	<p>stratégiques). Ce volet est ouvert aux personnes qui ont tissé des liens solides au Manitoba grâce à la famille, au travail ou aux études antérieures, ou encore à d'autres liens sociaux. Il est aussi ouvert aux personnes invitées au titre d'une initiative stratégique.</p> <p>b) Travailleurs qualifiés au Manitoba. Ce volet est ouvert aux personnes se trouvant déjà au Manitoba (les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants internationaux) qui ont travaillé six mois et ont reçu une offre d'emploi à plein temps et à long terme de la part de leur employeur.</p> <p>2. Programmes des candidats du Manitoba – Gens d'affaires Cette catégorie concerne les personnes souhaitant investir dans une nouvelle entreprise ou dans une entreprise existante, et y occuper un rôle de gestion actif.</p>			<p>http://www.canadianimmigration.net/news/manitoba-overseas-skilled-worker-applications-temporarily-closed</p>
Ontario	5 200	S.O.	<p>Les travailleurs agricoles des catégories C et D de la CNP ne sont admissibles au titre d'aucun volet provincial. L'Ontario n'accepte pas les demandes des travailleurs peu qualifiés.</p>	<p>Les volets d'immigration programmation du programme des candidats de l'Ontario et Perspectives Ontario concernent les personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants internationaux diplômés ayant obtenu une maîtrise ou un doctorat d'une université ontarienne ou les diplômés d'un collège ou d'une université canadienne auxquels un emploi est offert en Ontario. • Les employeurs souhaitant embaucher des travailleurs étrangers qualifiés à des postes professionnels, de gestionnaires et dans des métiers spécialisés qu'ils n'ont 	<p>1^{er} avril 2015 : le ministre de l'Immigration de la province de l'Ontario a envoyé une lettre au gouvernement fédéral soulignant l'incidence considérable de la règle de la période cumulative sur certains secteurs en Ontario, plus particulièrement sur les champignonnistes, et a réitéré l'engagement de la province à travailler de concert pour trouver des solutions qui atténueront les dégâts imminents.</p>	<p>Le programme des candidats de l'Ontario représente une voie d'accès vers l'immigration permanente pour les travailleurs qualifiés et les étudiants internationaux. Le programme des candidats de l'Ontario est un petit programme dont l'objectif central est d'attirer un volume relativement faible de travailleurs hautement qualifiés. Le gouvernement fédéral fixe et limite les cibles annuelles pour le programme.</p>	<p>Site Web : http://www.ontarioimmigration.ca/fr/pnp/index.htm http://www.citizenship.gov.on.ca/fr/ench/keyinitiatives/opportunities.shtml</p> <ul style="list-style-type: none"> • En 2014, la cible de désignation de l'Ontario s'élevait à 2 500 personnes. Malgré l'augmentation de la cible de 2015 à 5 200 désignations, les désignations supplémentaires doivent être sélectionnées en passant par le système fédéral de l'entrée express. Les désignations supplémentaires obtenues par l'Ontario ne

				<p>pas réussi à pourvoir.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les travailleurs étrangers qui possèdent plus de deux ans d'expérience professionnelle, et à qui un emploi permanent à plein temps a été offert par un employeur ontarien. <p>(Seulement pour les travailleurs hautement qualifiés)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les investisseurs qui souhaitent faire venir des employés étrangers de premier plan de manière permanente afin de garantir le succès à long terme de leur investissement. <ul style="list-style-type: none"> L'Ontario formule actuellement son approche de l'entrée express. De plus amples renseignements seront affichés sur notre site Web dès que possible. 			<p>peuvent pas être utilisées pour les professions de catégorie C ou D de la CNP dans la mesure où le système d'entrée express est réservé aux candidats disposant d'expérience ou à des offres d'emplois dans des professions de catégorie O, A ou B de la CNP.</p>
Québec	<p>Selon certaines sources, 6 300 demandes seraient en cours de traitement en 2015. http://www.canadavisa.com/fr/quebec-skilled-worker-immigration.html</p>	S.O.	<p>Les travailleurs agricoles des catégories C et D de la CNP ne sont admissibles au titre d'aucun volet provincial.</p> <ul style="list-style-type: none"> Seuls les travailleurs des catégories O, A et B de la CNP peuvent présenter une demande de résidence permanente. Le secteur continue de demander que les emplois de la catégorie C de la CNP figurent dans ce programme. <p>Le programme de l'expérience québécoise permet l'accès à la classe des travailleurs qualifiés aux personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les étudiants étrangers Les travailleurs étrangers temporaires possédant une expérience de douze mois au Québec dans un poste 	<p>La programmation du Québec comprend les volets suivants : Chaque province et un territoire possèdent leur propre système de programme des candidats des provinces, à l'exception du Québec dont le système de sélection est différent.</p>	<p>Le ministère de l'Immigration du Québec tient des consultations dans le but de mettre à jour ses politiques.</p>	<p>Il faut faire démontrer avoir réussi un cours de français de niveau intermédiaire avancé dans un établissement scolaire québécois ou faire la preuve de sa capacité en français au moyen d'un test linguistique normalisé et reconnu par le gouvernement du Québec.</p>	<p>Foire aux questions concernant le volet des travailleurs qualifiés du Québec http://www.canadavisa.com/fr/quebec-skilled-worker-faq.html</p> <p>Immigration au Québec – Programme des travailleurs qualifiés : http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/index.html</p> <p>http://www.canadavisa.com/fr/quebec-skilled-worker-immigration.html</p> <p>Programme de l'expérience québécoise : http://www.canadavisa.com/fr/quebec-experience-class-canadian-immigration.html</p>

			<p>qualifié de gestionnaire ou professionnel au cours des vingt-quatre mois qui précèdent leur demande...</p> <p>http://www.canadavisa.com/fr/québec-experience-class-canadian-immigration.html</p>				
Nouveau-Brunswick	<p>Pour 2015 : 1 050 (625 désignations sur la base du programme des candidats des provinces et accès à 425 places par l'intermédiaire du système fédéral d'entrée express)</p>	<p>Non. Tous les travailleurs qualifiés candidats bénéficient du traitement prioritaire au sein de la division de la croissance démographique.</p>	<p>Les travailleurs agricoles et agroalimentaires appartenant aux catégories C et D de la CNP peuvent accéder au programme des candidats du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire du volet des travailleurs qualifiés avec soutien d'un employeur du programme des candidats du Nouveau-Brunswick, et ce au cas par cas.</p> <p>Les travailleurs peu qualifiés ayant reçu une offre d'emploi à plein temps de la part d'un employeur du Nouveau-Brunswick peuvent déposer leur candidature de résidence permanente par l'intermédiaire du programme des candidats des provinces. Cependant, les travailleurs saisonniers et temporaires qui n'ont pas reçu d'offre d'emploi à plein temps ne sont pas admissibles à ce programme.</p> <p>Le Nouveau-Brunswick traite en priorité tous les travailleurs qualifiés candidats au programme des candidats des provinces à condition qu'ils remplissent les critères d'admissibilité affichés en ligne.</p>	<p>La programmation du programme des candidats du Nouveau-Brunswick comprend les catégories de candidats suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les candidats à l'entrée express • Les gens d'affaires candidats • Les travailleurs qualifiés candidats avec soutien d'un employeur • Les travailleurs qualifiés candidats avec soutien familial 	<p>Citoyenneté et Immigration Canada a récemment apporté de nombreuses modifications au programme fédéral des travailleurs étrangers temporaires (TET), ce qui a une incidence sur les secteurs agricole et de la transformation des produits de la mer.</p> <p>La province travaille à appuyer les employeurs lorsque cela est possible, et à transférer de nombreux travailleurs étrangers temporaires vers les programmes des candidats des provinces après qu'ils aient reçu une offre d'emploi à plein temps.</p>	<p>Une disposition de l'accord bilatéral entre le Canada et le Nouveau-Brunswick interdit de traiter les demandes des candidats des provinces, ce qui s'applique à toutes les provinces et tous territoires et correspond au fait d'administrer le programme des candidats des provinces dans la catégorie des candidats fédéraux.</p> <p>Le Nouveau-Brunswick a accès à 425 désignations à l'immigration supplémentaires par l'intermédiaire du nouveau système fédéral d'entrée express. Cependant, les critères minimaux d'entrée actuelle pour les candidats potentiels excluent les travailleurs temporaires et les candidats peu qualifiés (particulièrement ceux qui ont une profession de catégorie C ou D de la CNP), ce qui empêche la province de profiter pleinement du nouvel outil d'immigration pour les secteurs clés du Nouveau-Brunswick.</p>	<p>Site Web : http://www.welcomenb.ca/content/wel-bien/fr/immigration_et_etablissement/comment_immigrer/le_programme_descandidatsdunouveau-brunswick.html</p> <p>Le Nouveau-Brunswick réclame sans cesse à CIC une augmentation de la cible annuelle du programme des candidats des provinces, et vise à inciter CIC à collaborer avec la province pour élaborer des stratégies d'immigration pour les employeurs touchés par les réformes fédérales.</p>

Nouvelle-Écosse	1 050 Ventilations = 700 candidats des volets d'entreprise familiale et travailleurs qualifiés + 350 candidats d'entrée express	Toutes les places ont été prises l'année dernière	<p>Agriculture Les aides ou les travailleurs agricoles ne sont admissibles au titre d'aucun volet provincial. La Nouvelle-Écosse disposait d'un volet agroalimentaire qui a été fermé en février 2013 suite à la demande de Citoyenneté et Immigration Canada.</p> <p>Agroalimentaire Les travailleurs agroalimentaires appartenant aux catégories C et D de la CNP, notamment les ouvriers/ouvrières dans les usines de transformation des produits de la mer sont admissibles au cas par cas dans le volet des travailleurs qualifiés à condition d'occuper un emploi à temps plein et de remplir les critères imposés par le programme, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> travailler depuis six mois auprès d'un employeur de la Nouvelle-Écosse qui appuie la candidature; posséder un an d'expérience de travail; remplir les exigences linguistiques; remplir les exigences d'âge; remplir les exigences scolaires. 	<p>La programmation du programme des candidats de la Nouvelle-Écosse comprend les catégories d'immigration suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Demande Nouvelle-Écosse : Entrée express Expérience Nouvelle-Écosse : Entrée express Volet des travailleurs qualifiés Travailleurs en entreprise familiale 	<p>Des discussions avec le secteur agricole et agroalimentaire se sont tenues. Le bureau de l'immigration de la Nouvelle-Écosse, en collaboration avec le ministère provincial du Travail et de l'Enseignement postsecondaire et Service Canada, travaille conjointement avec le secteur des poissons et fruits de mer afin de trouver des manières de mieux répondre aux demandes concernant le marché du travail de la Nouvelle-Écosse.</p> <p>La Nouvelle-Écosse disposait d'un volet agroalimentaire qui a été fermé en février 2013 suite à la demande de Citoyenneté et Immigration Canada.</p>		<p>Site Web : http://novascotiainmigration.com/francais/ https://novascotiainmigration.com/demenager-en-nouvelle-ecosse/</p> <p>REMARQUE CONCERNANT LE SECTEUR : de grandes pénuries dans le secteur du poisson en raison du renvoi des travailleurs étrangers temporaires</p>
Île-du-Prince-Édouard	S.O.	S.O.	<p>Les travailleurs agricoles et agroalimentaires appartenant aux catégories C et D de la CNP peuvent accéder au programme des candidats de l'Île-du-Prince-Édouard par l'intermédiaire du volet des travailleurs essentiels dans la profession de « manœuvre » qui se trouve dans la catégorie incidence sur le marché du travail.</p> <p>Précisions concernant le volet des travailleurs qualifiés :</p>	<p>La programmation du programme des candidats de l'Île-du-Prince-Édouard comprend deux catégories et plusieurs sous-catégories, ce qui offre de nombreuses possibilités dans le cadre du programme des candidats de l'Île-du-Prince-Édouard :</p> <ul style="list-style-type: none"> Incidence sur le marché du travail Incidence sur les entreprises <p>Catégorie de l'incidence sur les entreprises</p>			<p>Site Web : http://www.gov.pe.ca/immigration/index.php3?number=1014385 http://www.opportunitiespei.ca/pn/p/</p> <p>Remarque concernant l'établissement des priorités : En raison des limites posées aux niveaux d'immigration à l'échelle nationale, et des répercussions sur les programmes des candidats des provinces, la province de l'Île-du-</p>

			<p>Les employeurs de l'Île-du-Prince-Édouard qui ont embauché un travailleur étranger peuvent appuyer ce travailleur afin qu'il devienne résident permanent du Canada par l'intermédiaire du volet des travailleurs essentiels du programme des candidats de l'Île-du-Prince-Édouard. Le programme des candidats de l'Île-du-Prince-Édouard contribue à combler les pénuries de main-d'œuvre en permettant aux travailleurs étrangers de soumettre une demande de résidence permanente. L'emploi offert doit correspondre au niveau de compétence C ou D de la classification nationale des professions (CNP)...De plus amples renseignements http://www.opportunitiespei.ca/np/index.php3?number=1037607&lang=E</p> <ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Volet de la propriété à 100 % • Volet de la propriété partielle • Volet des permis de travail <p>Catégorie de l'incidence sur la main-d'œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet des travailleurs qualifiés • Volet des travailleurs essentiels (ce volet fonctionne pour le secteur agricole et agroalimentaire) • Volet des diplômés internationaux <p>Critères du volet des travailleurs essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'être vu offrir un emploi à temps plein et à long terme (c'est-à-dire permanent ou d'au moins deux ans) par un employeur de l'Île-du-Prince-Édouard à un niveau de compétence C ou D de la CNP dans l'une des professions suivantes : conducteur/conductrice de camions, représentant/représentante au service à la clientèle, manœuvre, serveurs/serveuses d'aliments et de boissons, ou préposé/préposée à l'entretien ménager. • Avoir travaillé au moins six mois à temps plein pour un employeur de l'Île-du-Prince-Édouard. • Posséder un permis de travail valide. <p>Satisfaire aux exigences linguistiques en prenant part à un test de langue approuvé.</p>			<p>Prince-Édouard se réserve le droit d'accorder la priorité aux désignations pour les trois volets de la catégorie de l'incidence sur les entreprises en fonction des forces et du bien-fondé des demandes et de leur valeur économique pour l'Île-du-Prince-Édouard.</p> <p>Autres volets du programme des candidats de l'Île-du-Prince-Édouard</p> <p>REMARQUE PROVENANT DE L'INDUSTRIE : la province a reçu une augmentation de ces désignations pour 2015 grâce à la réorganisation du programme des candidats des provinces et du système entrée express.</p>
--	--	--	---	--	--	--	---

Terre-Neuve-et-Labrador	1 050 Ventilations = 500 désignations au titre du programme des candidats des provinces + 550 désignations au titre du programme entrée express	S.O.	<p>Les travailleurs agricoles et agroalimentaires appartenant aux catégories C et D de la CNP sont admissibles au programme des candidats de Terre-Neuve-et-Labrador au cas par cas.</p> <p>Toute personne occupant un emploi à plein temps permanent à Terre-Neuve-et-Labrador peut potentiellement immigrer en utilisant le volet des travailleurs qualifiés du programme provincial des candidats des provinces (y compris les travailleurs appartenant aux catégories C et D de la CNP) si cette personne a l'intention de vivre et travailler de manière permanente dans la province.</p> <p>De plus amples renseignements au sujet des critères propres au volet des travailleurs qualifiés du programme provincial des candidats des provinces figurent sur la page suivante : www.nlpnp.ca/skilledworker.html</p>	<p>La programmation du programme des candidats de Terre-et-Neuve-et-Labrador comprend les catégories de candidats suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailleurs qualifiés • Diplômés internationaux 			<p>Site Web : http://www.nlpnp.ca/ www.nlpnp.ca/skilledworker.html http://www.nlpnp.ca/pdf/pnp_fact_sheet2013.pdf</p> <p>Terre-Neuve-et-Labrador lancera son volet d'immigration entrée express plus tard au cours de l'année 2015.</p>

Site Web du programme fédéral des candidats des provinces :

La plupart des provinces et territoires canadiens ont passé un accord avec le gouvernement du Canada au terme duquel ils peuvent désigner les immigrants qui veulent s'établir sur leur territoire. Dans de nombreux cas, il faut soumettre sa demande directement à une province ou à un territoire pour qu'elle soit examinée en vertu du programme provincial ou territorial de candidats des provinces.

<http://www.cic.gc.ca/francais/immigrer/provinces/demande-qui.asp>